

Motion de « Sauvegarde et Avenir de Mons » quant au projet de la place de Bootle

Convoqués à une Assemblée Générale extraordinaire autour du thème du projet « NovaMons », vu les circonstances de la crise sanitaire, les membres de « Sauvegarde et Avenir » ont répondu par courrier/mail aux questions qui leur étaient posées.

Voici les résultats de la consultation quant au projet de restructuration du quartier de la place de Bootle:

Les aspects de la démarche considérés comme positifs:

- celui découlant d'une décision politique de faire revenir des habitants en centre-ville :
 - d'accord : 96,15 %
Justifications : Néant
 - pas d'accord : 3,85 %
Justifications : Projet déséquilibré, sans âme, sans racine.
Il s'agit d'un choix énorme pour l'avenir de la ville.

- celui d'éliminer un chancre et de tenter de restructurer le quartier :
 - d'accord : 96,15 %
Justifications : Néant
 - pas d'accord : 3,85 %
Justifications : Que signifie restructurer ?

- celui d'introduire de nouveaux espaces verts :
 - d'accord : 84,62 %
Justifications : Néant
 - pas d'accord : 15,38 %
Justifications : Il ne s'agit pas réellement d'espaces verts

Le dossier introduit par les promoteurs impliquant de nombreuses dérogations à divers règlements et guides d'urbanisme, les dérogations estimées comme acceptables ou non sont les suivantes :

- Les gabarits correspondant aux normes admises dans l'intra-muros sont limitées à 13 mètres sous corniche et 18 mètres au faîte. Le projet prévoit des gabarits largement supérieurs dont certains jusque 28,90 mètres.
Cette dérogation est-elle acceptable ?
 - Oui : 0 %
Justifications : Néant
 - Non : 100%
Justifications : Néant

- Considérez-vous qu'il s'indique d'ériger à cet endroit 6000 m² de bureaux ?
 - Oui : 0 %
Justifications : Néant
 - Non : 100 %
Justifications : Néant

- Considérez-vous que le programme tel que présenté impliquant les gabarits proposés est compatible avec le quartier à restructurer ?
 - Oui : 0 %
Justifications : Néant
 - Non : 100 %
Justifications : Néant

- Pensez-vous que le projet, par ses gabarits, respecte le contexte environnant et en particulier les deux bâtiments emblématiques que sont l'église Sainte-Elisabeth, monument classé, et le Gouvernement Provincial ?
 - Oui : 0 %
Justifications : Néant
 - Non : 100 %
Justifications : Néant

- Estimez-vous que le projet doit respecter les prescriptions architecturales et urbanistiques définies par la Ville de Mons ?
 - Oui : 96,15%
Justifications : Néant

- Non : 0%
Justifications : Néant
 - Abstention : 3,85 %
Justifications : pas de connaissance des prescriptions architecturales et urbanistiques.
- Estimez-vous que les matériaux proposés soient en harmonie avec ceux présents aux abords du site et qu'ils puissent être acceptés ?
Pour mémoire le projet prévoit entre autres : de la brique grise, du béton pour le bâtiment de bureaux et des bardages dorés pour les superstructures. Les revêtements de sol seront en béton et non en pierre naturelle.
- Oui : 3,85 %
Justifications : Néant
 - Non : 96,15 %
Justifications : Néant

Commentaires libres

- Le projet entraîne de nombreux impacts sur l'environnement : égouttage, charroi, pollution de la nappe, déchets engendrés par le projet d'où vu l'importance du projet et même si non obligatoire, une étude d'incidence aurait dû être demandée par la Ville.
- Pas de commerce, pas de bureaux sauf éventuellement de service poste.
- Aménager les immeubles vides.
- Les zones végétalisées ne constituent pas de véritables espaces verts.
- Pourquoi de multiples petits espaces verts et pas un plus grand ?
- Pourquoi édicte-t-on des règles si certains puissants demandent des dérogations ?